

2023

Code de conduite Fournisseurs



L'ENGAGEMENT DE LA DIRECTION	3
RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	4
1 Respect des droits de l'Homme.....	4
2 Prohibition du travail des enfants	4
3 Interdiction du travail forcé	4
4 Respect des réglementations concernant les horaires de travail et des rémunérations.....	4
5 Prohibition du harcèlement et des discriminations	5
6 Dialogue social et liberté d'association	5
7 Respect des normes applicables en matière de santé et de sécurité.....	5
PRISE EN COMPTE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITÉS	5
1 Gestion des risques environnementaux.....	6
2 Impact climat, trajectoire bas carbone	6
3 Optimisation des Énergies.....	6
4 Optimisation des ressources naturelles et biodiversité	6
5 Gestion des émissions et déchets	6
6 Stratégie d'achats de recyclés	6
7 Respect des communautés locales.....	7
PRISE EN COMPTE DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES PRODUITS	7
1 Réglementations des produits.....	7
2 Traçabilité des produits et de leur origine	7
PRATIQUE ÉTHIQUE DES AFFAIRES	7
1 Lutte contre la corruption.....	7
2 Lutte contre les conflits d'intérêts.....	7
3 Respect des règles de concurrence	8
4 Respect des réglementations internationales sur le contrôle des exportations	8
5 Protection des informations sensibles : propriété intellectuelle, secrets d'affaires, et données personnelles	8
6 Transparence et publication des informations extra-financières.....	8
MESURES DE CONTRÔLE, DE SIGNALEMENT ET DE SANCTION	8
1 Audit	8
2 Certifications	9
3 Accompagnement des Fournisseurs	9
4 Procédure d'alerte.....	9
5 Sanctions en cas de non-respect du Code de conduite	9
ENGAGEMENT DES FOURNISSEURS	9

L'engagement de la Direction

Le groupe Lebronze alloys est un leader mondial dans la métallurgie de cuivre de haute spécialité dont la raison d'être, inscrite dans nos statuts, est de :

« Consolider un savoir-faire d'élaboration et de recyclage d'alliages métalliques principalement à base de Cuivre et de Nickel pour répondre de façon responsable aux défis techniques et environnementaux des industries utilisatrices ».

Répondre de façon responsable, se traduit chez Lebronze alloys par la mise en œuvre d'une politique de développement durable « B.R.O.N.Z.E » qui décline, à travers 6 piliers, des Objectifs de Développement Durable (ODD) que nous nous sommes fixés dans le cadre de notre adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies. Lebronze alloys est également signataire de la Charte Relations fournisseurs et achats responsables.

A ce titre, Lebronze alloys s'engage à respecter les valeurs fondamentales en matière de droits de l'homme, de droit du travail, de pratiques environnementales, d'achats responsables et d'éthique des affaires, tant au sein de Lebronze alloys que dans le cadre de ses relations commerciales.

Le « Code de conduite Fournisseurs » est un document structurant de la politique « Achats Responsables » et formalise les attentes RSE du Groupe dans le cadre de ses relations contractuelles avec ses Fournisseurs de biens et/ou services, et ses sous-traitants (ci-après désignés ensemble « Fournisseurs »).

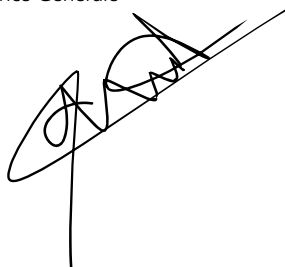
En tant que Fournisseurs du Groupe, vous jouez un rôle clé dans la mise en œuvre de la croissance durable de notre société puisque les intrants représentent la principale source d'émission de carbone. Dans le cadre de son engagement pour le climat, Lebronze alloys prévoit de réduire de 25 % en valeur absolue ses émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 3) entre 2021 et 2030 conformément aux objectifs « Science Based Target », dont la cible est de limiter le réchauffement mondial à 1,5°.

Parce que la réussite des objectifs définis lors de l'Accord de Paris sur le climat de 2015 dépend d'une mise en mouvement collective, Lebronze alloys encourage fortement ses Fournisseurs à s'engager eux-mêmes vers une trajectoire bas carbone, et à collaborer avec Lebronze alloys pour identifier et analyser les opportunités d'amélioration continue dans l'ensemble des domaines de la Responsabilité Sociale et Environnementale.

Le respect de ces exigences et attentes représente pour Lebronze alloys un critère déterminant dans le choix et la mise en place de ses relations d'affaires.

Alexandra Dumont Nubery,

Directrice Générale



Respect des droits de l'Homme et des conditions de travail

En lien avec les principes 1 à 6 du Pacte Mondial des Nations-Unies, Lebronze alloys demande à l'ensemble de ses Fournisseurs de respecter les engagements suivants :

- 1 Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme,
- 2 Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme,
- 3 Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective,
- 4 Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire,
- 5 Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants,
- 6 Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

1 / RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Lebronze alloys s'est doté d'un Code d'Ethique et de Conduite à destination de ses employés, salariés, collaborateurs (ci-après désigné « Collaborateurs »), et exige de ses Fournisseurs le même engagement en termes de respect des droits de l'Homme (tels que décrits dans la

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme), et de respect du droit du travail (tel que décrits dans le Code du travail applicable et dans les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail).

2 / PROHIBITION DU TRAVAIL DES ENFANTS

Les Fournisseurs doivent s'assurer de ne pas recourir au travail des enfants. Le terme « enfant » désigne toute personne n'ayant pas atteint l'âge minimum légal d'admission à l'emploi dans le pays où le travail est effectué,

ou l'âge minimum d'admission à l'emploi défini par l'Organisation Internationale du Travail, le plus élevé de ces deux critères devant être retenu.

3 / INTERDICTION DU TRAVAIL FORCÉ

Les Fournisseurs doivent empêcher toute implication dans toutes les formes d'esclavage moderne, y compris la traite des êtres humains et le travail forcé, en servitude ou sous contrat.

Collaborateurs des honoraires, des frais de recrutement ou des dépôts, directement ou indirectement, comme condition préalable au travail.

Les Fournisseurs ne doivent pas exiger des

4 / RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS CONCERNANT LES HORAIRES DE TRAVAIL ET DES RÉMUNÉRATIONS

Les Fournisseurs doivent fournir à tous les Collaborateurs un contrat de travail écrit dans une langue qu'ils comprennent, indiquant clairement leurs droits et responsabilités en

matière de salaires, d'horaires de travail, d'avantages sociaux et d'autres conditions de travail et d'emploi.

Les Fournisseurs doivent se conformer aux lois et règlements applicables concernant les horaires de travail et les jours de repos et doivent garantir à tous

leurs Collaborateurs un salaire adapté, régulier et respectant la réglementation en vigueur.

5 / PROHIBITION DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS

Lebronze alloys attend de ses Fournisseurs qu'ils traitent leurs Collaborateurs avec dignité et respect.

Les Fournisseurs doivent veiller à ce que leurs Collaborateurs bénéficient d'un environnement de travail exempt de harcèlement moral et/ou sexuel, d'intimidation ou d'autres comportements abusifs.

Les Fournisseurs doivent offrir l'égalité des chances en matière d'emploi aux Collaborateurs et aux candidats à l'emploi, sans discrimination, et de se conformer à toutes les lois et réglementations en

matière de non-discrimination.

Aucune forme de discrimination ne saurait être pratiquée, que ce soit sous des motifs liés à l'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'âge, la situation de famille ou la grossesse, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, les activités syndicales ou mutualistes, les convictions religieuses, l'apparence physique, l'état de santé, la perte d'autonomie ou le handicap, etc.

6 / DIALOGUE SOCIAL ET LIBERTÉ D'ASSOCIATION

Les Fournisseurs doivent respecter le droit des Collaborateurs à s'associer librement et à communiquer ouvertement avec la direction au sujet des conditions de travail sans crainte de harcèlement, d'intimidation, de sanction, d'ingérence ou de représailles.

Les Fournisseurs doivent reconnaître et respecter tout droit des Collaborateurs à exercer des droits de libre association, y compris le droit d'adhérer ou non à toute association de leur choix dans le cadre juridique national approprié.

7 / RESPECT DES NORMES APPLICABLES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Lebronze alloys attend de ses Fournisseurs qu'ils respectent les différentes normes et réglementations en matière de santé et de sécurité. Plus particulièrement, ils doivent fournir à leurs Collaborateurs un environnement de travail respectant ces normes de santé et de sécurité, et donner les moyens matériels et les formations nécessaires contribuant à leur sécurité.

Lebronze alloys recommande de mettre en place

un système de gestion de la santé et de la sécurité (exemple : norme ISO45001 ou équivalent) comprenant des politiques visant à protéger la santé, la sécurité et le bien-être des personnes susceptibles d'être affectées par leurs activités.

Enfin, les Fournisseurs doivent signaler tout accident ou situation non sécurisée, susceptible de se produire ou pouvant être détectée dans le cadre de leur relation professionnelle avec Lebronze alloys.

Prise en compte de l'impact environnemental des activités

En lien avec les principes 7 à 9 du Pacte Mondial des Nations-Unies, Lebronze alloys demande à l'ensemble de ses Fournisseurs de respecter les engagements suivants en matière d'environnement :

- Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement,

- Prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement,
- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

1 / GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Lebronze alloys demande à ses Fournisseurs de mener leurs activités de manière à anticiper et gérer activement les risques environnementaux dans l'ensemble de leurs opérations, de leurs produits et de leur chaîne d'approvisionnement.

Lebronze alloys recommande de mettre en place un système de l'environnement (exemple : norme ISO14001 ou équivalent)

2 / IMPACT CLIMAT, TRAJECTOIRE BAS CARBONE

Lebronze alloys demande à l'ensemble de ses Fournisseurs de minimiser leurs émissions de gaz à effet de serre de manière continue conformément à l'Accord de Paris sur le climat dont l'objectif est de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degrés et d'atteindre un monde neutre en carbone d'ici 2050.

Lebronze alloys s'est fixé un objectif de réduction de 50% de ses émissions de CO² entre 2018 et 2030 concernant les Scopes 1 et 2 et une réduction de 25% entre 2021 et

2030 sur le Scope 3. Ces 2 objectifs ainsi que les plans d'actions associés sont validés par la Science Based Target Initiative.

Lebronze alloys demande donc à ses Fournisseurs de l'accompagner dans cette démarche en communiquant les données nécessaires de manière transparente, en proposant des solutions innovantes, en utilisant des produits ou services à faible taux carbone ou ayant un cycle de vie optimisé.

3 / OPTIMISATION DES ÉNERGIES

Lebronze alloys attend de ses Fournisseurs qu'ils mettent en œuvre des actions visant à améliorer leur propre efficacité énergétique, ainsi qu'à proposer à Lebronze alloys les solutions les plus efficaces énergétiquement.

Lebronze alloys recommande de mettre en place un système de gestion de l'énergie (exemple : norme ISO50001 ou équivalent)

4 / OPTIMISATION DES RESSOURCES NATURELLES ET BIODIVERSITÉ

Lebronze alloys attend de ses Fournisseurs qu'ils optimisent et limitent l'utilisation des ressources naturelles. Notamment, les Fournisseurs se doivent de protéger les écosystèmes naturels et

mettre fin à toute dégradation de ces derniers. Cela implique la mise en place de pratiques de gestion environnementale responsable.

5 / GESTION DES ÉMISSIONS ET DÉCHETS

Lebronze alloys attend de ses Fournisseurs qu'ils maîtrisent leurs émissions et rejets associés à leurs activités.

Lebronze alloys encourage les démarches

visant à limiter la production de déchets, particulièrement les déchets dangereux, et à mettre en œuvre toute forme de réutilisation et de recyclage.

6 / STRATÉGIE D'ACHATS DE RECYCLÉS

Un objectif important d'achats responsables est d'augmenter les achats de métaux recyclés comme alternative à l'achat de métaux neufs afin d'atteindre 80% de part de métaux recyclés en 2025 et 85% à l'horizon 2030.

Lebronze alloys encourage ses Fournisseurs à développer des offres permettant de répondre à ce besoin.

7 / RESPECT DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Il est demandé aux Fournisseurs qui seraient concernés par l'exploitation d'une activité dans des zones où habitent des minorités ethniques

ou des populations autochtones de respecter les droits des communautés locales, à travers des initiatives et un dialogue permanent.

Prise en compte des exigences réglementaires concernant les produits

1 / RÉGLEMENTATIONS DES PRODUITS

Lebronze alloys demande à ses Fournisseurs de respecter les réglementations en vigueur concernant la sécurité des produits et l'accès au marché (comme

le règlement REACH en Europe). Il accorde une forte importance à la connaissance et la maîtrise des impacts toxicologiques des produits qu'il emploie.

2 / TRAÇABILITÉ DES PRODUITS ET DE LEUR ORIGINE

Lebronze alloys demande à ses Fournisseurs de s'assurer de l'origine licite des matières et produits livrés et de leur bonne traçabilité, en particulier concernant les matières premières.

Lebronze alloys refuse d'acheter des produits en provenance des juridictions à haut risque établies par le GAFI, et des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales établis par l'Union européenne.

Lebronze alloys refuse d'acheter des produits qui seraient issus, totalement ou en partie, de minerais ou matières provenant de zone de conflit (Conflict Minerals) et de pays soumis à des sanctions.

Pratique éthique des affaires

En lien avec le principe 10 du Pacte Mondial des Nations-Unies, Lebronze alloys demande à

l'ensemble de ses Fournisseurs d'agir contre la corruption sous toutes ses formes.

1 / LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Lebronze alloys condamne toute forme de corruption impliquant ses Collaborateurs ainsi que ses Fournisseurs, conformément à la Loi Sapin 2 relative à la lutte contre la corruption.

des dispositions légales applicables dans les pays où ils opèrent.

Le maintien des relations de Lebronze alloys avec ses Fournisseurs sera soumis à la condition que ceux-ci se refusent à tout acte de corruption ou blanchiment d'argent, ou à toute autre violation

En matière de cadeaux et invitations, la règle de la transparence s'impose en toute circonstance : les cadeaux reçus ou offerts dans le cadre de relations d'affaires sont signalés à la hiérarchie, et soumis à autorisation selon les conditions de la Politique Lebronze alloys en vigueur.

2 / LUTTE CONTRE LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Lebronze alloys proscrit toutes situations de conflit d'intérêts impliquant ses Collaborateurs ainsi que ses Fournisseurs. Un conflit d'intérêts est une situation où une personne ou une entité a des

intérêts personnels ou financiers qui pourraient compromettre son objectivité, son impartialité ou son jugement dans l'exercice de ses fonctions ou de ses responsabilités.

3 / RESPECT DES RÈGLES DE CONCURRENCE

Lebronze alloys est tenu de respecter la réglementation relative à la concurrence, notamment concernant l'interdiction de toute entente, pratique concertée ou abus de position dominante sur le marché concerné. Il a la même exigence envers ses Fournisseurs.

Lebronze alloys établit notamment des procédures visant à assurer le respect de

l'égalité de traitement entre les Fournisseurs. Dans ce cadre, il s'assure que les décisions d'achat reposent sur une évaluation objective et comparative de l'intégrité et de la fiabilité des Fournisseurs, de leurs prix, de services, d'engagements RSE, de qualité, de performance, de délais de livraison et de l'adéquation des prestations proposées.

4 / RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES SUR LE CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

Lebronze alloys attend de ses Fournisseurs qu'ils respectent les réglementations nationales

et internationales en matière de contrôle des exportations de biens et de données.

5 / PROTECTION DES INFORMATIONS SENSIBLES : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, SECRETS D'AFFAIRES, ET DONNÉES PERSONNELLES

Lebronze alloys fait du respect de la propriété intellectuelle, de la protection des secrets d'affaires et de la confidentialité des données personnelles une de ses priorités. Les informations communiquées par les Fournisseurs seront traitées avec toute la

confidentialité due et utilisées seulement à des fins autorisées.

Lebronze alloys attend de ses Fournisseurs qu'ils prennent les mêmes dispositions.

6 / TRANSPARENCE ET PUBLICATION DES INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES

Lebronze alloys est tenu à des obligations légales et contractuelles en termes de transparence et de publication d'informations extra-financières.

Lebronze alloys attend donc de ses Fournisseurs

qu'ils respectent ces exigences dans leurs relations contractuelles avec Lebronze alloys, et vis-à-vis de leurs propres interlocuteurs.

Mesures de contrôle, de signalement et de sanction

1 / AUDIT

Lebronze alloys se réserve la possibilité d'auditer ses Fournisseurs, par ses propres moyens ou par l'intermédiaire d'auditeurs mandatés, afin de vérifier que les principes et règles ci-dessus sont

pris en compte. Les Fournisseurs s'engagent à fournir toutes les informations demandées de bonne foi.

2 / CERTIFICATIONS

Lebronze alloys demande à ses Fournisseurs d'obtenir et/ou avoir une démarche vers les certifications labélisations , Etudes, Engagements ci-dessous :

- Certifications : ISO 14001, ISO 45001, ISO50001...

- Labels RSE : Ecovadis, Bcorp ...
- Etudes : Bilan carbone, Rapport RSE ...
- Engagements : Politique Développement durable / QSE, Code éthique / Code de conduite ...

3 / ACCOMPAGNEMENT DES FOURNISSEURS

Lebronze alloys convaincu des vertus de ces dispositions pour améliorer ses performances et de celles de ses Fournisseurs, a conscience des efforts qui devront encore être déployés par certains d'entre eux pour se conformer aux principes et valeurs de ce document.

Dans cette optique, Lebronze alloys est prêt à accompagner, dans la mesure de ses possibilités, les Fournisseurs qui s'impliqueront dans une démarche de progrès.

4 / PROCÉDURE D'ALERTE

Lebronze alloys demande à ses Fournisseurs de lui remonter tous les éléments pouvant enfreindre une loi, un règlement ou un principe décrit dans le

présent Code de conduite, et/ou pouvant être lié à la lutte contre la corruption ou le trafic d'influence.

5 / SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DU CODE DE CONDUITE

En cas de non-respect avéré des principes énoncés dans le présent Code de conduite, après une mise en demeure restée infructueuse, Lebronze alloys se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin

à toute relation commerciale avec le Fournisseur, sans que le Fournisseur puisse percevoir une quelconque indemnité.

Engagement des Fournisseurs

Le présent Code de conduite Fournisseur fait partie intégrante de tout contrat entre Lebronze alloys et ses Fournisseurs. Lebronze alloys attend de ses Fournisseurs qu'ils répercutent les principes et valeurs décrits par le présent Code de conduite à leur chaîne de valeur.

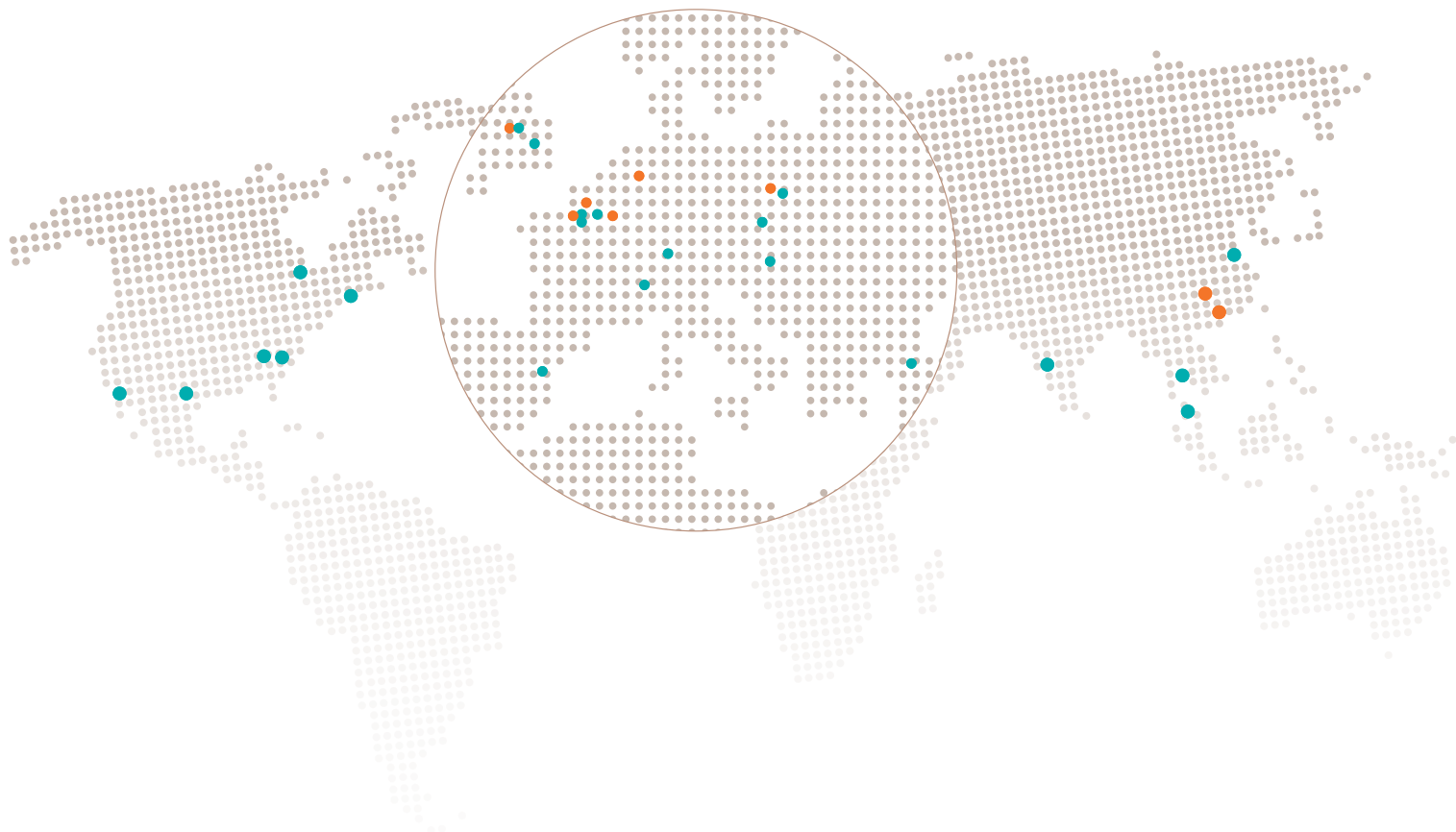
En signant le présent Code de conduite Fournisseurs, le Fournisseur reconnaît avoir lu et accepté les principes qui y sont énoncés.

Raison sociale du Fournisseur	Nom et fonction du signataire autorisé	Date	Signature



lebronze alloys

Leader mondial dans le domaine des alliages spéciaux de cuivre et de nickel à haute performance



● Usines Lebronze alloys et Centres de Service

● Distributeurs partenaires

Le Groupe Lebronze alloys est un leader mondial dans le développement et la production entièrement intégrée d'alliages spéciaux de cuivre et de nickel de haute performance.

Grâce à un savoir-faire multidisciplinaire, le Groupe fournit des solutions innovantes à toutes les industries majeures telles que l'Aéronautique, l'Electronique, l'Espace, l'Automobile, l'Energie, parmi d'autres.

Nos 6 sites de production et 750 employés maîtrisent une gamme unique de technologies de transformation des métaux : coulée continue et semi-continue, extrusion, laminage à chaud et à froid, étirage, forge libre, matriçage, frappe à froid, usinage, contrôle non destructif, etc.

Nous sommes un acteur majeur de la décarbonation pour de nombreuses industries. Nous nous efforçons continuellement de réduire notre empreinte carbone et nos produits sont essentiels pour les applications de décarbonation dans les industries de nos clients.

L'engagement du Groupe est de trouver des solutions appropriées et optimisées pour les exigences de chaque secteur.



contact@lebronze-alloys.com

www.lebronze-alloys.com



Membre de la communauté « Coq Vert »